

Commission permanente du 15 décembre 2017

## Economie : la Région déploie ses dispositifs pour aider les entreprises sur tous les territoires

**La Commission permanente du Conseil régional du Grand Est de ce vendredi 15 décembre 2017, placée sous la présidence de Jean Rottner, a attribué près de 10 millions d'euros pour soutenir 120 dossiers économiques pour le territoire et son développement.**

Pour accompagner les entreprises du Grand Est, la Région déploie ses dispositifs économiques sur tout le territoire, en collaboration avec les acteurs de proximité (EPCI, consulaires, etc.). C'est grâce à cette collaboration que la Région est opérationnelle et efficace dans ses mesures d'aide. Il s'agit de répondre aux besoins et aux attentes des PME, notamment à travers le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation) que la Région a mis en place en avril dernier. En impulsant cette dynamique économique, la Région et ses partenaires contribuent à donner un nouvel élan à l'économie du Grand Est.

### ➤ Soutenir le développement des entreprises

Pour accompagner le développement économique et contribuer à créer ou à maintenir des emplois, la Région attribue des aides aux entreprises et structures du Grand Est. Parmi les dossiers importants votés lors de cette commission permanente et qui s'inscrivent dans le cadre du SRDEII on peut citer :

- Pour la mise en œuvre du programme « **Accélérateur PME Grand Est** », en partenariat avec Bpifrance, la Région a voté une enveloppe de **plus d'1 million d'euros**. Ce programme est destiné à accélérer la croissance des entreprises du Grand Est à fort potentiel de développement. Au total, 2 promotions de 20 entreprises à très fort potentiel de croissance seront accompagnées sur 2 ans chacune. La première promotion sera lancée en juin 2018 et la seconde en juin 2019. Le programme global se déroulera sur une période de 3 ans. Il s'agit de permettre aux entreprises ciblées de développer de nouvelles activités et de créer de nouveaux emplois au bénéfice du territoire régional.

Dans le cadre du **lancement d'un pacte régional dédié à l'artisanat** :

- Une aide globale de **658 120 €** a été votée pour accompagner 30 entreprises dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « **Artisanat de Demain** ». Cette aide permettra de **consolider 324 emplois**. Pour mémoire, la Région Grand Est et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est ont lancé conjointement, en juillet dernier, cet AMI « Artisanat de Demain », doté de 5 millions d'euros, afin d'aider les entreprises artisanales à moderniser leurs outils de production en les inscrivant dans une démarche globale d'amélioration de leur performance. L'artisanat représente un réel poids économique dans le Grand Est, employant 285 000 actifs répartis dans plus de 92 000 entreprises.

### Focus sur les Pactes Offensive Croissance Emploi

Organiser la puissance publique en réseau au plus près des territoires et mettre en place une gouvernance économique partagée et innovante figurent parmi les objectifs stratégiques du SRDEII. Dans ce cadre, la Région Grand Est souhaite promouvoir des alliances territoriales pour développer la compétitivité et l'attractivité économiques du Grand Est dans un esprit d'efficacité de proximité. Appelées **Pactes Offensive Croissance Emploi (POCE)**, elles scellent un partenariat fort de dialogue et d'action entre la Région et les groupements d'EPCI volontaires. L'objectif final est de **faire levier ensemble pour encourager l'innovation et le développement du territoire**.

Les POCE permettront ainsi :

- d'établir un diagnostic préalable du territoire,
- d'identifier les priorités et projets structurants d'entreprises,
- de définir les responsabilités et compétences partagées en matière d'aides,
- d'assurer la coordination de l'action publique sur le territoire.

Le principe et les modalités des POCE ont été adoptés par l'Assemblée régionale lors de cette commission permanente. Ils seront signés jusqu'au 31/12/2021.

#### ➤ Aider la création et la reprise d'entreprises

Pour soutenir le maintien d'emploi dans le cadre de la transmission/reprise et de la création d'entreprises, la Région a notamment voté une aide **5,5 millions d'euros** pour la mise en œuvre des deux dispositifs « **Be Est Entreprendre, #Parcours et #Financement** », à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les fonds européens compléteront à hauteur de 3,3 millions d'euros au titre des programmes européens FEDER/FSE (sous réserve de validation des décisions des programmes opérationnels FEDER et FSE). Au total et pour la période 2018-2019, 5 000 créateurs ou repreneurs d'entreprises bénéficieront de ces dispositifs.

- Le dispositif « Be Est Entreprendre #Parcours » s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise n'ayant pas accès au système bancaire classique (demandeur d'emploi de plus de 6 mois, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 29 ans, plan de financement du projet inférieur à 20 000 €) et leur offre un accompagnement sous la forme d'un parcours complet et obligatoire (préparation de projet, formation, financement, suivi post-crédation/reprise, « coach ») afin de sécuriser leur démarche de création ou reprise d'entreprise.
- Le dispositif « Be Est Entreprendre #Financement » s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprise ayant un projet avec un plan de financement supérieur à 20 000 € et leur facilite l'accès au prêt bancaire grâce à la mobilisation d'outils financiers adaptés (prêts d'honneur et garantie). Le dispositif offre l'expertise financière du projet et le suivi post-financement sur une durée de 3 ans suivant la création ou la reprise de l'entreprise.

#### ➤ Favoriser l'internationalisation

Pour accompagner les entreprises dans leur développement à l'export, la Région s'est notamment prononcé sur les dossiers suivants :

- Une aide de **60 276 €** a été votée pour accompagner 24 entreprises du Grand Est dans des actions de prospection à l'international.
- La Région a approuvé la participation à la 3<sup>ème</sup> édition du **salon Vivatechnologies** à Paris, du 24 au 26 mai 2018. La Région Grand Est accueillera sur un stand de 100 m<sup>2</sup> les démonstrateurs de différentes start-ups régionales. Un appel à candidatures sera lancé prochainement pour sélectionner les jeunes entreprises innovantes qui participeront à ce salon dédié aux nouvelles technologies et à la mise en relation entre start-ups et grandes entreprises.

➤ **Promouvoir l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)**

En accompagnant le secteur de l'ESS, la Région contribue à créer ou maintenir des emplois durables et non-délocalisables. Ainsi, par exemple :

- La Région a attribué **25 200 €** à la société coopérative (SCIC) Citeomix, à Mirecourt (88), pour un projet collectif porté dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Initiatives Territoriales ». Ce projet, « les défis de Mirecourt », consiste à structurer des initiatives citoyennes qui favorisent le développement d'activités économiques nouvelles sur le territoire, en lien avec les acteurs locaux, notamment la production de repas en circuit court, la création d'un fablab lutherie et la création d'une auberge participative.
- Une aide régionale de **224 000 €** a été votée pour soutenir 11 associations du Grand Est, permettant la création de **11 nouveaux emplois en CDI**.



© photo 1 : Pascal Bodez – Région Grand Est / photo 2 et 3 : Jean-Luc Stadler – Région Grand Est